

«J'ai été victime d'attouchements sexuels à l'internat du Collège Beau Soleil»

Plainte David affirme avoir été abusé par l'ancien chef de l'internat de l'établissement vaudois. Dix ans après les faits, il trouve le courage de l'attaquer en justice.

Fabiano Citroni

fabiano.citroni@lematindimanche.ch

Dans les heures, les jours, les semaines qui ont suivi les faits, en 2004, David, alors ado, a essayé de se convaincre qu'il ne s'était rien passé, que «Monsieur Luc*» n'avait rien fait de mal. Puis il a compris que le chef de l'internat avait commis «quelque chose de grave». Mais David n'a rien dit pour autant. Même pas à ses parents, qu'il voyait toutes les cinq ou six semaines. Il a essayé d'enterrer l'affaire, de tout oublier. Surtout que Monsieur Luc était comme un deuxième père pour lui, «c'était mon mentor».

Les années ont passé. David a quitté la Suisse, il s'est installé à Londres. Mais il n'a jamais oublié les attouchements subis alors qu'il n'était qu'un gamin, la main de Monsieur Luc sur son sexe, le mélange de surprise et de honte ressentis à ce moment-là. Il n'a pas oublié non plus lorsque Monsieur Luc venait dans sa chambre, s'approchait du lit, soulevait les couvertures, descendait son caleçon et regardait un moment son pénis avec sa lampe torche. Il y a deux ans, David a décidé de voir un psy. Et de tout dévoiler pour aller de l'avant. Il lui a raconté son histoire. Elle lui a dit qu'il avait tendance à banaliser les abus dont il avait été victime lorsqu'il était interne au Collège Alpin Beau Soleil, à Villars-sur-Ollon, une des écoles privées les plus prestigieuses de Suisse.

Petit à petit, David a ouvert les yeux. «J'ai eu envie de dire la vérité et d'être reconnu dans mon statut de victime», raconte le jeune homme qui a aujourd'hui 26 ans. En septembre, il a

pris son courage à deux mains. Il s'est rendu à l'étude de Me Véronique Fontana avant de déposer une plainte pénale contre Monsieur Luc, chef de l'internat jusqu'en 2004.

«Porter plainte dix ans après les faits, ça peut sembler long. Mais il faut du temps pour comprendre qu'on a été abusé et sentir qu'on est prêt à partir au combat pour que la vérité éclate. Je sais qu'en saisissant la justice, je vais me replonger dans l'histoire. Mais j'ai repris confiance en moi aujourd'hui.»

Pas de vengeance

David, qui accepte de témoigner à visage découvert, ne semble pas animé d'un sentiment de vengeance. Le ton posé, les mots pesés, il attend de la justice qu'elle établisse les faits, détermine la responsabilité de Monsieur Luc, mais aussi des anciens dirigeants de l'école. «Savaient-ils que Monsieur Luc recevait régulièrement des internes dans son appartement situé dans l'école et leur permettait de boire et de fumer chez lui? Savaient-ils qu'il demandait à des élèves de dormir chez lui et qu'il profitait de leur état d'ébriété pour les toucher? J'ai du mal à croire que les responsables de l'époque ne savaient rien.»

Directeur général de l'établissement dans les années 2000, Jérôme de Meyer conteste farouchement avoir été au courant de quoi que ce soit et avoir fermé les yeux. «Le jour où j'ai appris qu'il y avait eu une bagarre entre le directeur de l'internat et deux élèves pour une histoire d'alcool durant une période de fermeture du collège, j'ai immédiatement convoqué ce directeur et lui ai dit que le lien de confiance était



David, qui a accepté de poser à visage découvert, attend de la justice qu'elle établisse les responsabilités des uns et des autres. Photos: Laurent Crottet

rompu. Il a démissionné et il a dû quitter le collège le jour même. Après son départ, lorsque le père d'un des deux élèves impliqués dans la bagarre m'a fait part de soupçons d'attouchements, j'en ai parlé avec le directeur démissionnaire. Il a contesté les faits. J'ai alors encouragé les parents à porter plainte, ils ne l'ont pas fait.»

David ne sait pas si l'ancien directeur général de cette école huppée était au courant pour les attouchements. «Mais j'ai vraiment du mal à croire qu'il ne savait pas que Monsieur Luc faisait venir des jeunes dans son appartement. Pour nous, Monsieur Luc était un mentor, une figure. Il avait ses favoris. L'objectif était d'intégrer ce groupe afin de participer aux soirées qu'il organisait dans son appartement. Plus les années passaient, plus il buvait. Cela n'a pas pu



«Mon client a osé briser la loi du silence. J'estime que le directeur de l'internat et l'école ont failli à leur devoir»

Me Véronique Fontana, avocate de David

échapper aux enseignants et à la direction. Lors des soirées chez lui, à un moment, il renvoyait des élèves dans leur chambre et demandait à d'autres de rester soi-disant parce qu'ils avaient trop bu. C'est là qu'il sévissait.»

Deuxième plainte déposée

Selon David, cinq autres élèves en tout cas ont subi des attouchements. L'un d'eux, lui aussi défendu par Me Fontana, a porté plainte à son tour contre Monsieur Luc en octobre. Dans sa plainte, il affirme qu'au milieu de la nuit, alors qu'il avait 15 ans, il s'est retrouvé avec la main du chef de l'internat sur son sexe «pendant un long moment». Profondément choqué et confus, il se serait alors retourné pour que Monsieur Luc enlève sa main. «Il remit sa main dans mon pantalon et inséra ses doigts dans mon anus, m'agres-

sant ainsi pendant plusieurs heures pendant qu'il touchait mon pénis avec son autre main», écrit-il dans sa plainte.

Ce plaignant devrait bientôt être auditionné par le Ministère public de l'Est vaudois. David, lui, est convoqué début décembre dans le bureau du procureur. «Mon client a osé briser la loi du silence, confie Me Véronique Fontana. J'estime que tant le directeur de l'internat que l'école ont failli à leur devoir. L'école ne peut être attaquée au pénal en raison de la prescription. Mais elle peut l'être au civil. Selon le Code des obligations, l'employeur est responsable du dommage causé par ses travailleurs dans l'accomplissement de leur travail s'il ne prouve pas qu'il a pris tous les soins commandés par les circonstances pour détourner un dommage de ce genre.» ●

* Nom connu de la rédaction

Publicité



Philippe Cloux
Importexa S.A., Directeur général et Président



Chantal Robin
Sofraver S.A., Directrice administrative



Samy Kotbi
Cabinet conseil Swiss Habitat S.A., Administrateur



Pierre Castella
Dixi, Directeur

On peut maîtriser l'immigration sans tomber dans les extrêmes !

La décision du peuple du 9 février doit être respectée. Les Suisses, en particulier les femmes et les seniors, doivent avoir leur juste place dans le marché du travail. Mais cela ne suffira hélas pas. À elle seule, l'industrie des machines doit remplacer chaque année 17'000 personnes qui partent à la retraite. C'est égal au quota annuel autorisé par Ecopop ! Et surtout, Ecopop nous plongera définitivement dans l'impasse avec l'Europe, notre principal client. Avec un impact inévitable sur l'emploi.



Comité «Ecopop NON», CP 3984, 1211 Genève 3